

& par les Trésoriers de la Vénérerie, Fauconnerie & Toiles de chasses; au moyen de quoi, Nous avons éteint & supprimé, éteignons & supprimons l'autre Office de Trésorier de notre Maison, & lesdits Offices de Trésoriers des Cent Suisses de la Prévôté de l'Hôtel, & de la Vénérerie, Fauconnerie & Toiles de Chasses.

IV. Les trois Offices de Trésoriers ou Maîtres de notre Chambre aux deniers, seront & demeureront réduits à un seul Office, pour être possédé par un seul Titulaire, qui sera par Nous choisi; & en conséquence Nous avons éteint & supprimé lesdits autres Offices.

V. Voulons qu'à commencer dudit jour premier Janvier prochain, les Offices des Trésoriers des Menus plaisirs & Affaires de notre Chambre, soient & demeurent éteints & supprimés, & que les Offices de Trésoriers de l'Argenterie, soient réunis, comme Nous les réunissons en un seul & même Corps d'Office, pour être exercé par un seul Titulaire qui sera par Nous choisi, pour en faire les fonctions sous le Titre de Trésorier de l'Argenterie, des Menus plaisirs & affaires de notre Chambre, dont il sera chargé de faire toutes les recettes & dépenses, sans que lesdits Offices puissent à l'avenir être desunis, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit.

VI. Voulons pareillement que les différens Offices de Trésoriers de nos Ecuries dont est présentement pourvû le Sieur Boula soient & demeurent réunis en un seul Corps d'Office, pour être exercé par un seul Titulaire, sans pouvoir être desuni.

VII. Les Offices de Trésoriers de nos Offrandes & Aumônes, seront réduits à un seul Office qui sera exercé par un seul Titulaire; au
moyen